



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 06/11

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 06 AVR. 2011

Affiché le :

L'An deux mille onze, le, trente et un mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 23 MARS 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIÈR, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÛN, SANCHEZ, ANDUZE, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. ZAMBONI	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	Mme GUZOU
Mme PETIT	à	Mme MAUREL

Secrétaire : Mme Muriel GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Création de postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe saisonniers

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer 45 emplois d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour assurer l'encadrement des enfants tant dans les Centres de Loisirs Associés aux Ecoles (CLAE) que dans les centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Compte tenu du caractère épisodique des fonctions, il s'agirait d'emplois occasionnels rémunérés sur base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 en fonction des besoins et du nombre d'heures effectuées.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité:

➤ D'approuver la création de 45 emplois d'adjoint d'animation saisonniers dans les conditions prévues ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.



Aussonne, le 31 mars 2011

Maire, Lysiane MAUREL

